

PROJET PEDAGOGIQUE

Année scolaire

UFEV

2021 - 2022



Avec la participation de :

Léa Girard stagiaire BAFA et CAP petite enfance

Mathilde Laporte diplômée CAP petite enfance

Manon Fornero stagiaire BAFA

Ophélie Preteseille non qualifié

Laurie Fornero non qualifié

Delphine Poirier diplômée BAFA/BAFD/PSC1 et CAP petite enfance



Sommaire

Préambule

1 Cadre de vie

- A. Présentation UFCV (Association)
- B. Présentation de la commune
- C. Présentation de la structure

2 Les différents projets

3. Le projet Educatif

- A. Les valeurs éducatives
- B. Le cadre du projet éducatif

4. Le Projet Pédagogique

- A. Les intentions pédagogiques :
- B. La communication et l'appropriation du projet pédagogique
- C. Les principales missions des membres de l'Accueil de Loisirs
- D. Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs
- E. Les objectifs pédagogiques
 - Les objectifs spécifiques
 - Les objectifs opérationnels
 - Les moyens

5. Projet pédagogique d'animation & d'activité de l'année 2021 - 2022

- A. Objectifs Opérationnels et démarches pédagogiques
- B. Présentation des propositions d'animation pour les différentes tranches d'âges.
- C. Le Projet d'Activité
- D. Thèmes d'animation et d'activités pour l'année 2021-2022

6. Engagement dans le cadre de la mise en place du projet pédagogique, des projets d'animations et d'activités.

- A. Rôle du personnel
- B. Lors de la finalité du « Projet Pédagogique »

7. L'évaluation générale de l'AL

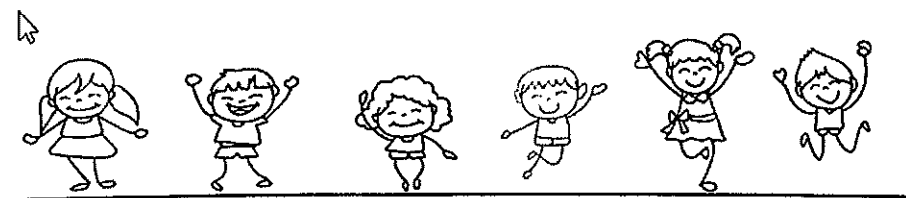
8. Déroulement de la journée

9. Les points non négociables

Annexe



Récépissé de Déclaration n°0370137CL
Accueil de loisirs



Département Indre et Loire
Commune d'Auzouer en Touraine

MAIRIE:

02 47 55 06 03

E-mail : mairie-auzouer-Touraine@wanadoo.fr

Site internet : <http://auzouer.free.fr/>

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-auzouer-touraine/>

AL:

02 47 55 09 84





Préambule

L'Accueil de Loisirs occupe une place importante dans les loisirs des enfants.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont des éléments qui garantissent la qualité de l'accueil.

Le projet pédagogique donne du sens aux animations menées et à l'organisation choisie et il sert de cadre, de direction pour les acteurs qui le mettent en œuvre ou pour le public qui en est destinataire : les enfants, leurs familles.

Il revient donc à l'équipe d'animation qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu de vie propice aux découvertes, à l'intégration et l'épanouissement de chaque enfant.

L'AL est une structure à l'écoute des besoins des enfants et qui met en œuvre tous les moyens matériels et humains qui concourent au bien-être et au développement de l'enfant. Il développe la notion de plaisir à travers le jeu, l'échange, la vie collective et la participation de tous.



1 Cadre de vie

A. Présentation UFCV (Association)



L'UFCV s'enracine dans un projet de société

L'UFCV est une association d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les " finalités et choix d'action " adopté en 1976 précise le référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 1991 et s'enracinent dans :

- " Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa dimension spirituelle, sa construction permanente et sa responsabilité " ;

- " Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective, organisée en communautés et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'homme ".

Au nom de ses finalités, l'UFCV réaffirme aujourd'hui qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'enfant, de l'homme et du citoyen.

B. Présentation de la commune

Village du département de l' Indre-et-Loire de la région du Centre.

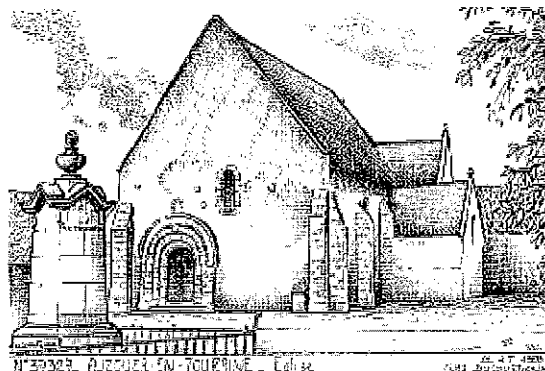
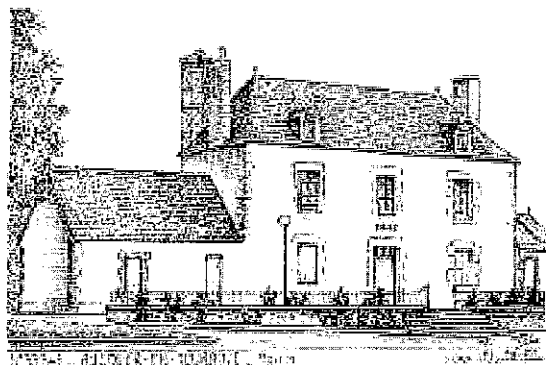


Photo de la mairie et de l'église

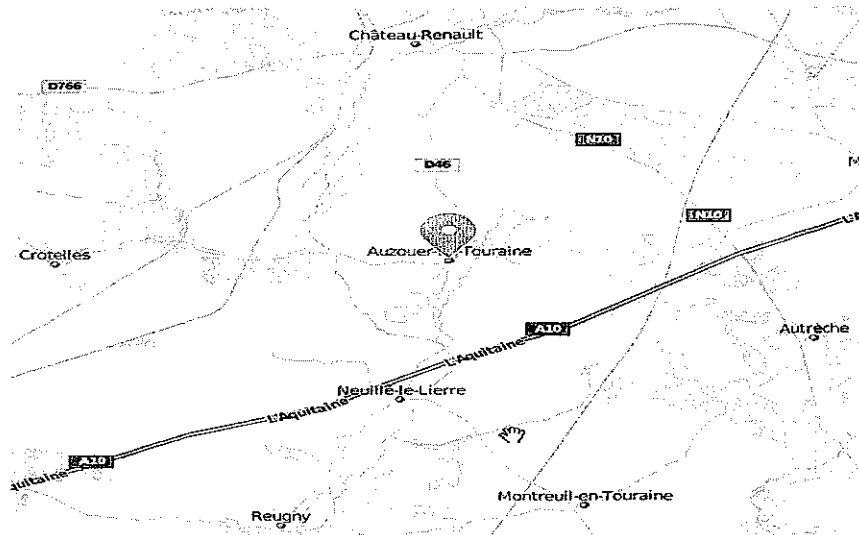
Géographie et plan d'Auzouer-en-Touraine :

- L'altitude de la mairie d'Auzouer-en-Touraine est de 97 mètres environ.
- L'altitude minimum et maximum d'Auzouer-en-Touraine sont respectivement de 72 m et 138 m.
- La superficie d'Auzouer-en-Touraine est de 34.05 km² soit 3 405 hectares.
- La latitude d'Auzouer-en-Touraine est de 47.542 degrés Nord et la longitude d'Auzouer-en-Touraine est de 0.92 degrés Est.
- Les coordonnées géographiques d'Auzouer-en-Touraine en Degré Minute Seconde calculées

dans le système géodésique WGS84 sont 47° 32' 32" de latitude Nord et 00° 55' 11" de longitude Est.

- Les coordonnées géographiques d'Auzouer-en-Touraine en Lambert 93 du chef-lieu en hectomètres sont: X = 5 435 hectomètres Y = 67 178 hectomètres

- Les villes et villages proches d'Auzouer-en-Touraine sont : Villedômer (37) à 2.34 km d'Auzouer-en-Touraine, Neuillé-le-Lierre (37) à 3.31 km d'Auzouer-en-Touraine, Château-Renault (37) à 5.53 km d'Auzouer-en-Touraine, Autrèche (37) à 6.16 km d'Auzouer-en-Touraine, Crotelles (37) à 6.25 km d'Auzouer-en-Touraine



C. Présentation de la structure

ORGANISATEUR : L'UFCV. Tél : 02.38.56.87.52

TYPE DE CENTRE : AL Accueil de Loisirs 3 à 13 ans

LIEU : locaux de garderie de l'école de la Quintaine

Rue du Général de Gaulle 37110 Auzouer en Touraine. Tél :02.47.55.09.84

PLAN



- 1 Emplacement de la structure
- 2 Emplacement du Gymnase et terrain de basket
- 3 Emplacement du city parc
- 4 Emplacement du terrain de boules et structure de jeux pour maternel
- 5 Parcours de santé

PERIODES D'OUVERTURE : L'Accueil de loisirs (AL) accueille les enfants les mercredis toute la journée (septembre à juillet) pendant l'année scolaire et du lundi au vendredi, pendant les petites vacances et les grandes vacances.

Pour 2021-2022, il sera ouvert les mercredis toute la journée (du 08 septembre 2021 au 6 juillet 2022) et pendant les vacances scolaires :

- Du 25 octobre au 29 octobre 2021
- Du 07 février au 11 février 2022
- Du 11 avril au 15 avril 2022
- Du 08 juillet au 22 juillet 2022

HORAIRES : L'accueil de loisirs fonctionne de 7h00 à 18h30 pour les mercredis et les vacances scolaires.

Un service d'accueil et de départs échelonnés est mis en place par l'UFCV de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

LOCAUX : L'accueil des enfants se fait dans les locaux de l'accueil périscolaire de l'école. La salle de psychomotricité, le dortoir et les cours des écoles sont également mis à disposition

ENFANTS ACCUEILLIS : La structure accueille les enfants scolarisés de 3 à 13 ans inclus, de la commune ou extérieurs.

INSCRIPTIONS : Méthode par internet :

Désormais, vous pouvez également effectuer les réservations directement sur le portail famille de l'accueil de loisirs, grâce à un compte personnel ouvert sur internet :

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-auzouer-touraine/>

ORGANISATION DE L'ESPACE : Les locaux mis à disposition sont conformes à l'accueil des publics. Ils sont aménagés en fonction des spécificités des publics accueils (ex : coins jeux et mobilier à la taille du public 3/5ans). Ils respectent diverses réglementations :

Sécurité et incendie

Hygiène

Restauration collective

Sanitaires adaptés aux différentes tranches d'âges.

ORGANISATION DE L'ESPACE A L'EXTERIEUR DE LA STRUCTURE :

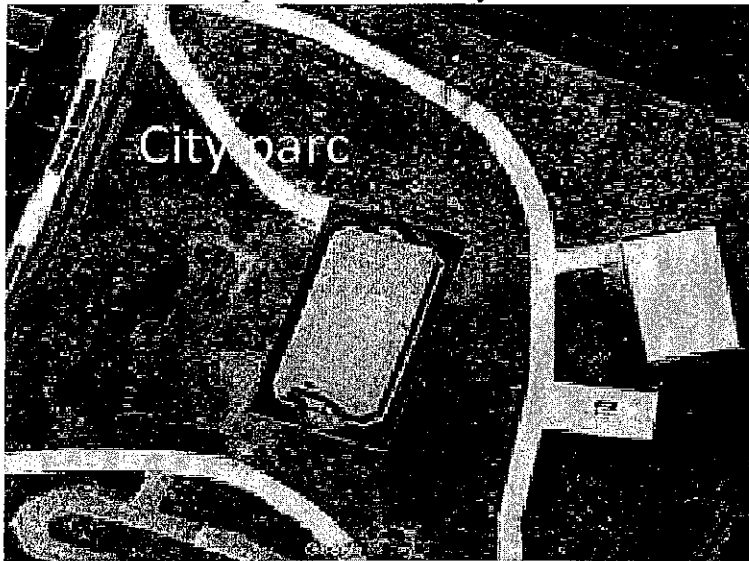
Un gymnase

Un terrain de basket

Un sous-bois avec l'implantation d'un parcours de santé

Un terrain avec implantation d'un espace de pétanque et structure de jeux

Un terrain avec implantation d'un city



Leader Créateur

AGORESAPACE

Un Agorespace est conçu pour que chacun puisse y réussir de beaux gestes sportifs, apprendre & prendre confiance.

Votre Agorespace est un équipement sportif collectif en accès libre. Il est conçu pour s'amuser, faire du sport & s'y reconnaître. Il est pensé pour être installé dans un espace extérieur ou design convivial & intégré dans la nature. La liberté d'accès à votre terrain Agorespace, est une certitude qui vous est faite.

Respectez l'espace & la mobilité
Respectez vos adversaires & vous-mêmes
Respectez tous les usages
Respect de tous & de chacun :)

info@agorespace.com
03 44 36 09 64
www.agorespace.com

L'accueil des enfants étant régulier durant l'année, il est primordial que les aménagements du centre soient particulièrement pensés et adaptés.

L'accueil Collectif de Mineurs dispose :

Pour les 3/5 ans

1 dortoir

1 salle d'activités aménagée pour les activités des 3/5 ans (mercredis et petites vacances scolaires)

1 espace détente pour les temps calmes (de ceux qui ne dorment pas) et les activités physiques

1 bloc sanitaire (2 toilettes, 1 lavabo et une douche)

1 cours extérieure (école maternelle de la Quintaine)

Pour les 6/10 ans

1 salle d'activités séparée en deux par des panneaux coulissants aménagée pour les activités des 6/10 ans (mercredis et petites vacances scolaires)

1 espace détente pour les temps calmes et les jeux d'intérieurs

2 blocs sanitaires (filles/garçons) un pour les 6/7 ans et le second pour les 8/10 ans

1 cours extérieure (école de la Quintaine)

Le réfectoire : est un lieu commun à tous où enfants et l'équipe d'animation se retrouvent pour partager le déjeuner et le goûter.

La salle du personnel (bureau /salle de réunion) : elle est utilisée par l'équipe d'animation le mercredi et les vacances scolaires, soit pour les réunions de régulation et les préparations des mercredis suivants.

2 Les différents projets

- Le projet éducatif : il définit les valeurs éducatives de l'organisateur, il donne du sens et sert de piste de travail pour l'élaboration du projet pédagogique. Il est élaboré par l'organisateur (la commune).

- Le projet pédagogique : Il concrétise les valeurs définies dans le projet éducatif. Il s'appuie sur des constats, définit des objectifs pédagogiques ou généraux qui pourront être évalués et mesurés. Il est élaboré par la directrice en concertation avec l'équipe d'animation.

- Les projets d'animations : ils détaillent les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Ils regroupent souvent plusieurs projets d'activités et se déroulent sur une période plus longue. Ils peuvent porter sur une animation précise comme sur un fonctionnement. Ils sont élaborés par les animateurs permanents référents ou de la direction de l'accueil de loisirs, éventuellement en lien avec des partenaires.

- Les projets d'activités : ils concernent une activité en particulier. Ils doivent tenir compte de la morphologie du groupe, de la connaissance du public, du contexte législatif et des compétences. Ils définissent les moyens humains, financiers, matériels, l'organisation, les méthodes et les contenus, les critères d'évaluation. Ils sont élaborés par les animateurs permanents ou occasionnels, éventuellement en lien avec des partenaires.

3. Le projet Educatif

A. Les valeurs éducatives

Les accueils de loisirs et les temps périscolaires ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire

Ces accueils de loisirs sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité.

Ils favorisent la découverte de nombreuses activités

B. Le cadre du projet éducatif

Les concentrations urbaines, les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

1. un service de garde collective des enfants utiles aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

2. un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.

3. un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Ces trois fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales ; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et accès à la citoyenneté.

Les structures de loisirs de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des compétences de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations ...).

L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

Projet éducatif des accueils de loisirs et des accueils périscolaires de l'Ufcv :

Le projet éducatif que nous proposons repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs ou les professionnels permanents mis en place par L'UFCV. Ils s'appuient sur un projet pédagogique adapté à chaque période de centre, ce projet devra donc être actualisé régulièrement. Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.

4. Le Projet Pédagogique

A. Les intentions pédagogiques :

Elles sont directement inspirées du projet éducatif et traduisent les grandes lignes, l'orientation pédagogique que nous souhaitons accroître et voir se développer au sein de l'accueil de loisirs.

D'une part, l'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés. Le projet décrit le chemin à parcourir. D'autre part, il comporte la mise en œuvre des méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'accueil de loisirs.

Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

B. La communication et l'appropriation du projet pédagogique

Avec l'ensemble de l'équipe, un temps de travail spécifique d'appropriation du projet pédagogique a été organisé. A chaque nouvelle personne intégrant l'équipe, le projet pédagogique sera transmis et les équipes en seront les "traducteurs" au quotidien au travers de leurs pratiques et de leurs discours.

Pour impliquer les familles et les enfants au projet pédagogique, des outils et des actions se voulant simples et vulgarisés seront proposés par l'équipe afin d'adapter le mode de communication à leur destination : être disponible à tout moment pour répondre à leurs attentes, mettre en place des expositions des ateliers manuels réalisés.

Le projet pédagogique sera également accessible sur le site internet du portail famille de l'UFCV et communiqué aux familles à chaque nouvelle inscription.

C. Les principales missions des membres de l'Accueil de Loisirs

➤ Connaître l'enfant et sa famille

Pour se construire l'enfant a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance, lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun

➤ Favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement

➤ Soutenir le développement de la socialisation

L'équipe d'animation doit favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, elle porte une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel,

tolérance par rapport aux jeux collectifs...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier.

En temps libre et en temps d'accueil, l'animateur proposera des jeux de société et des jeux coopératifs

Les temps libres se différencie de la garderie, les animateurs sont acteurs »

Des temps d'écoute par groupe sont proposés aux enfants afin qu'ils expriment leurs ressentis et idées.

Après un bilan sur les années précédente, et l'évaluation sur notre Projet Pédagogique, nos activités et animations menées, nous décidons de conserver nos Objectifs

Pédagogiques :

Pour l'équipe d'encadrement, il est important et primordiale que chaque individu accueilli se doit d'être respectueux avec autrui tant dans la politesse : « Bonjour, svp, merci aurevoir », que dans l'échange, l'intégrité physique et autre...

Car contribuer au « *vivre ensemble* » c'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein d'un groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir.

« **L'enfant acteur de ses loisirs** ». L'objectif est de permettre à l'enfant d'être acteur de ses apprentissages, en respectant son rythme, et ayant confiance en ses capacités. Avec la pédagogie de projet, nous partons de l'enfant, de ses centres d'intérêts, de sa vie. Le projet naît d'intérêt, d'un besoin, d'un désir de faire.

Grâce à lui, **l'enfant** est amené à faire des choix et à aller jusqu'au bout de son projet. Il est en situation **d'acteur**. Le projet pourra se réaliser individuellement ou en petits groupes.

D. Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement de tous les accueils collectifs de mineurs. Il s'inscrit dans le cadre des prescriptions du ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut conseil à la santé publique, en dernier lieu le 07 septembre 2021.

a) Les règles de distanciation et le port du masque (masques grand public)

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des mineurs. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Si l'un des enfants présente des symptômes d'infection à la Covid -19 ; il est isolé, muni d'un masque adapté, dans l'attente de leurs responsables légaux.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil, de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

♣ Le lavage des mains : Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant avec une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

♣ Les activités : Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles peuvent être organisées sans préjudice des éventuelles interdictions ou restrictions d'organisation en vigueur au niveau national ou départemental.

♣ La restauration : Il n'est plus fait référence à des paniers ou à des plateaux repas. Il n'est plus obligatoire de déjeuner à 1 mètre les uns des autres. Il est recommandé de faire déjeuner les groupes constitués ensemble. L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole sanitaire hôtellerie-restauration (respect d'une distance de 1 mètre linéaire entre deux tables).

b) Mise en place du protocole

À cet effet, nous conservons la mise en place des locaux accueillant les enfants identiques à la période de juillet 2020.

Il a été ainsi vu que l'espace des maternels reste identique à d'habitude, que les primaires se trouvent à être divisés en deux : 6- 7 ans et 8-12 ans.

La structure de la salle réservée aux primaires permet de simplifier la mise en place de ces derniers par l'intermédiaire de panneaux coulissants. Le groupe des 6-7 ans bénéficie d'un accès d'entrée à leur salle sans contact avec les 8 -12 ans, ils bénéficient de leurs propres sanitaires et point d'eau pour le lavage des mains, il en est de même pour les 8-12 ans.

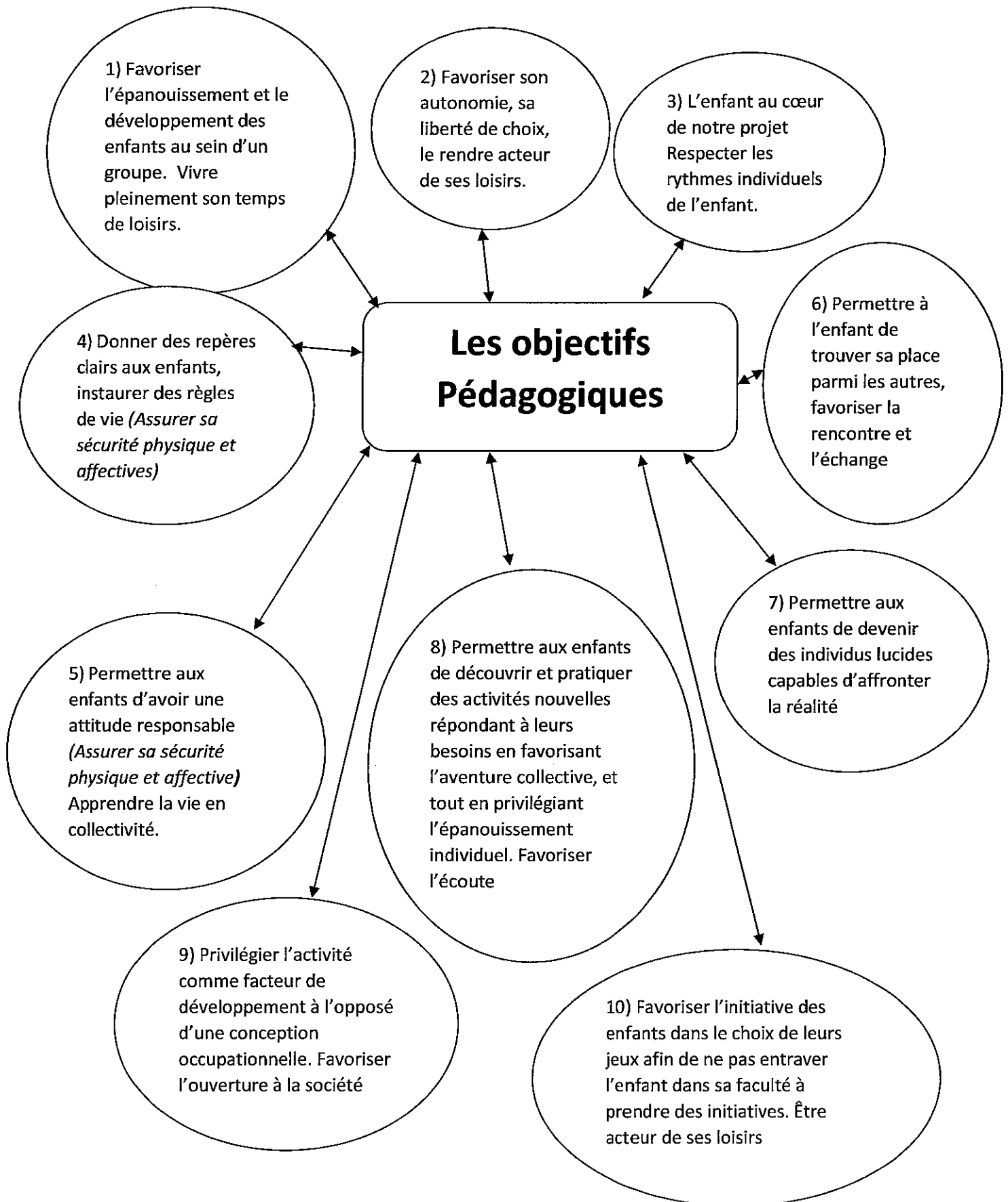
Seule l'arrivée sur les temps d'accueils du matin et soir au portail avec les familles reste un point sous surveillance afin de conserver la distanciation.

La cour extérieure est ,quant à elle, divisée en deux par l'intermédiaire de barrières mises à disposition. Ce qui facilite le bien-être de tous, tant dans les gestes barrières que dans l'échange visuel, surtout pour les maternels qui ont un aîné sur la structure. Puisqu'il ne faut pas oublier que nous sommes dans des temps de loisirs, vacances et non scolaire et qu'il est important pour chacun de se sentir en sécurité.

Toute cette organisation fut communiquée en amont aux familles par courrier (disponible sur le portail famille) afin de transmettre à leurs enfants ce dispositif de mise en place.

E. Les objectifs pédagogiques

Cela va se décliner et se traduire en plusieurs **Objectifs Pédagogiques Opérationnels** et des **Moyens concrets** mis en œuvre, décrits ci-dessous :



a) Les objectifs spécifiques

Etablir un cadre de vie structurant et sécurisant
Elargir les relations de chacun en rencontrant d'autres publics et en découvrant de nouveaux lieux
Favoriser les échanges et les relations entre les différents milieux de vie de l'enfant
Permettre à chacun de progresser dans l'acquisition de valeurs citoyennes
Permettre à l'enfant de progresser dans ses compétences de prise en charge individuelle et collective
Permettre à l'enfant de développer et d'enrichir ses connaissances
Permettre aux familles de s'associer et s'investir dans la vie du centre.

b) Les objectifs opérationnels

Mettre en place une équipe d'animation référente
Aménager des espaces de vie propre à chaque tranche d'âge
Structurer la journée de l'enfant en lien avec les rythmes de vie
Etablir des règles de vie et de fonctionnement
Proposer des temps de parole et d'échange (bilan de journée, choix d'activités)

c) Les moyens

Dans l'animation, la pédagogie renvoie à la manière de s'y prendre avec le public. Il s'agit de déterminer les méthodes et approches pour transmettre ou susciter des savoirs ou aptitudes, de faire émerger des capacités chez les enfants ou de faciliter la vie en groupe.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera en permanence disponible, à l'écoute et participative. L'ensemble des activités doit être adapté aux spécificités des publics. Les animateurs se positionnent en personnes-ressources disponibles tout en laissant l'enfant faire par lui-même.

Les animateurs adoptent un style coopératif et démocratique. Ils centrent leurs interventions sur le groupe ou les relations et la communication seront réciproques.

Les activités s'inscrivent dans des projets d'animation ou projets d'activités soit sous forme de fil conducteur sur l'année ou sur les périodes des mercredis et des vacances scolaires.

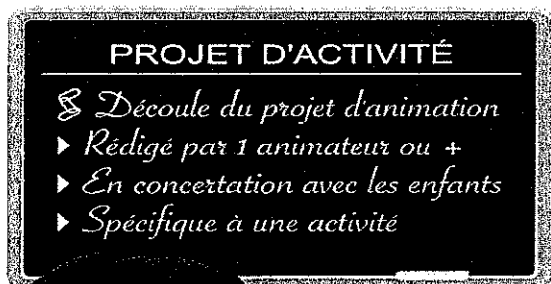
Les enfants sont accueillis en fonction de leurs âges et par groupe de vie : 3 à 5 ans
6/7 ans et 8/12 ans durant les mercredis et les petites vacances scolaires et les grandes vacances l'été.

Chaque tranche d'âge reste autonome dans la vie quotidienne et les activités bien qu'il soit proposé des activités communes autour de grands jeux.

Afin que les enfants puissent vivre des temps de loisirs éducatifs, les animateurs veillent à :

- Créer un climat de confiance avec les enfants et les parents,
- Susciter l'intérêt, l'envie plutôt que la contrainte
- Valoriser le travail des enfants
- Ne pas laisser un enfant en échec
- Veiller à la participation et à l'intégration de tous
- Veiller à la sécurité physique morale et affective
- Mener à bien les projets d'animation
- Favoriser la création d'espace de jeux et d'activités pour les tous petits
- Avoir un rôle exemplaire (langage/comportement)
- Être juste envers chaque enfant.

5. *Projet pédagogique, d'animation & d'activité de l'année* *2021 - 2022*



A. Objectifs Opérationnels et démarches pédagogiques

Il ne s'agit pas d'occuper les enfants seulement dans un **contexte de « GARDERIE »**, toute action a un but. Les projets d'activités ne sont pas une superposition d'activités, ils répondent à des objectifs définis par les animateurs, en lien avec le projet pédagogique pour atteindre les objectifs fixés. Ils sont préparés en amont avec toute l'équipe avant chaque période de fonctionnement.

Cependant, ils sont modulables afin de répondre au mieux aux demandes et choix des enfants mais aussi pour s'adapter au contexte (pluie, canicule...). Ils doivent informer les familles des projets des sorties. Les activités doivent être variées (manuelles, artistiques ...) et adaptées aux besoins, rythmes et envies des enfants (temps calme et tonique, temps seul et en groupe, temps

en extérieur et intérieur, temps long, temps court). Certains Projets d'Animation seront mis en place par des prestataires professionnels dans certains domaines ciblés, par exemple sur un plan culturel ou sportif...

Les animateurs définissent un thème qui donne du sens au projet, au séjour. Il est un lien, un fil conducteur, qui permet la cohérence entre les différentes actions et activités. Les enfants peuvent alors se plonger dans un contexte nouveau et développer leur imaginaire. Le thème prend en compte tant que possible les souhaits des enfants.

A partir de ce cadre fixé et grâce à cette concertation entre enfant et animateur, le projet d'animation peut être concrétisé. Incluant différents détails et actions donc :

Le temps, le lieu, l'organisation, les objectifs, l'évaluation

L'équipe souhaitait travailler sur des projets en abordant différentes thématiques en fonction des périodes de l'année divisées en trois groupes

- Les 3/5 ans
- Les 6/7ans
- Les 8/11 ans

Le projet de cette année sera favorisé sur l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives. Il sera acteur de ses loisirs. L'éveil créatif de chacun peut passer par l'appropriation d'une démarche de projet propre à soi. Cela peut se traduire par l'intermédiaire de plusieurs moyens comme :

- Les jeux de société grâce auxquels l'enfant peut situer son rôle dans un groupe, travailler en équipe, comprendre les règles pour les expliquer aux autres.
- Initiation à l'art plastique et bricolage de bois avec l'apprentissage et la découverte de différents outils.
- « Move Your Body » que nous mettrons en animation sous forme de jeux de motricité, de Just dance...
- La préparation et mise en place de projets d'animation se mettront en place durant l'année, tels que le projet de découverte du nouveau monde auprès des maternels, du projet interactif pour les 6-7 ans et partagé avec les 8-11 ans qui eux évolueront autour d'un projet informatique avec la participation d'intervenant extérieur et en partenariat avec l'assurance MAE.

Avec l'aide de l'adulte qui le guide et l'accompagne dans son éveil créatif et son évolution, l'enfant progresse à son rythme et développe des aptitudes motrices, cognitives, sensorielles, culturelles et socio-affectives interagissant entre elles. Cela peut se traduire par la conception et l'animation des espaces extérieurs et intérieurs dont nous disposons, mais également lors des sorties extérieures.

Moyens instaurés durant l'année 2021-2022 :

Se repérer dans le temps / Instauration d'un calendrier :

Objectifs

- • Permettre aux différents groupes d'exprimer ses représentations sur un thème par le biais d'un outil favorisant l'expression orale ou par le biais de différents supports à idées
- • Faciliter la prise de parole de chaque membre du groupe à partir de ses connaissances, ses aptitudes, ses valeurs, sa pratique et son expérience.

B. Présentation des propositions d'animations pour les différentes tranches d'âges.

➤ Proposition d'animations pour les maternels

	Matin L'enfant étant plus réceptif et attentif aux activités encadrées	Après-midi
1 ^{ER} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation : Move your body (Bouge ton corps) • Jeux ciblés sur la motricité et la coopération 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une concentration plus souple comme la découverte d'activités diverses et variées
2 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation : Move your body (Bouge ton corps). • Activités manuelles en lien avec les projets d'animation de l'année <p>Exemple de thème : « découverte du nouveau monde »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux en lien avec l'activité du matin
3 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation vivre son corps : Découverte musicale et physiologique, expression corporelle. • Animation autour de différents styles de 	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte de jeux de société • Projets dans lesquels l'enfant sera son propre acteur (création manuelle, artistique, imaginaire, culturelle...)

	musique (comptine, reconnaissance d'instruments de musique...)	
4 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation : Move your body (Bouge ton corps) • Animation autour de la découverte d'histoires à raconter, initiation théâtrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiations aux sports Ex : Basket, foot, volley, raquette, relais...

En fin de chaque mois les activités créatives (diverses et variées) seront présentées à l'ensemble des différentes tranches d'âge.

➤ Proposition d'animations pour les 6-7 ans

	Matin L'enfant étant plus réceptif et attentif aux activités encadrées	Après-midi
1 ^{ER} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable (<i>Assurer sa sécurité physique et affective</i>) Apprendre la vie en collectivité. • A travers l'expérimentation de divers jeux collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement de l'expérimentation sur des jeux de société collectifs grandeur nature. • Initiation à différents sports avec des intervenants extérieurs.
2 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte de jeux de société • Animation de grands jeux « Escape Game, rallye... ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques et bricolage (s'approprier le matériel, approfondir son imaginaire et sa créativité).
3 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animations par l'équipe d'encadrement sur un projet d'animation de l'année « Just dance » ou préparation d'un spectacle musical 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet interactif avec des cd-rom • « Les aventures d'Adibou »
4 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation : Move Your Body (Bouge ton corps) • Arts plastique « j'apprends à 	<ul style="list-style-type: none"> • Après-midi à la carte où l'enfant pourra s'orienter sur son libre choix avec différents pôles de

	dessiner »	jeux.
--	------------	-------

➤ **Proposition d'animations pour les 8-11 ans**

	Matin L'enfant étant plus réceptif et attentif aux activités encadrées	Après-midi
1 ^{ER} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animations par l'équipe d'encadrement sur un projet d'animation de l'année (Projet informatique...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Animations sportives • Initiation à différents sports avec des intervenants extérieurs.
2 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<p>Découverte de jeux de société Projets dans lesquels l'enfant sera son propre acteur (création manuelle, artistique, imaginaire, culturelle...)</p>	
3 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Animations par l'équipe d'encadrement sur un projet d'animation de l'année ex : Just dance avec compétition ou préparation d'un spectacle musical 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux ciblés sur la motricité et la coopération
4 ^{EME} MERCREDI DU MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité du projet informatique sous forme de grands jeux 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de grands jeux « Escape Game, rallye... ».

C. Le Projet d'Activités

Les activités tiennent compte du bon déroulement d'une préparation mais également un investissement personnel dans sa présentation et conduite. C'est pourquoi chaque animateur doit s'être informé du déroulement, fonctionnement de l'activité et du rôle, place qu'il lui incombe.

(Heure de départ, lieu, règles du jeu...). De plus l'organisation doit être anticipée (préparation du matériel, aménagement des espaces, déguisement...) et pour cela l'accueil du matin et le temps calme sont des moments propices.

Les différents modes d'interventions possibles :

a) Laisser faire, laisser jouer :

L'animateur n'intervient pas, il veille à la sécurité des enfants, il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les enfants choisir et organiser leurs activités, l'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité de tolérer la spontanéité des enfants et d'éviter de façon abusive les espaces autorisés d'activités ou de jeu.

b) Faire avec, jouer avec :

L'animateur devient alors partenaire de l'enfant. Il est en quelque sorte dans une situation d'égalité avec lui. Son rôle évoluera selon les règles communes, en évitant d'user de sa supériorité. Il doit jouer le jeu, tout en restant un adulte conscient de son statut.

c) Donner à faire, donner à jouer :

L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations, incite, mais n'impose pas. Cette attitude repose sur la confiance. Le rôle de l'animateur est de faciliter le déroulement de l'activité afin d'en assurer la continuité.

d) Faire faire, faire jouer :

L'animateur est le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Cette attitude lui permet de faire découvrir, de réguler les relations entre participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.

Ainsi nous pourrions conserver des activités et animations autour :

- Du jeux et activités sportives
- Activités manuelles
- Activités d'expression
- Activités de plein air
- Sorties à l'extérieur

D. Thèmes d'animation et d'activités pour l'année 2021-2022 sont :

Projet n°1= « Je m'approprie mon centre » (période à l'année)

- ❖ Favoriser le « vivre ensemble »
- ❖ Encourager l'autonomie de l'enfant
- ❖ Rendre l'enfant acteur de son centre

- ❖ Comprendre les règles de vie en collectivité (sous forme de livret de bord ou autre...)

Moyens :

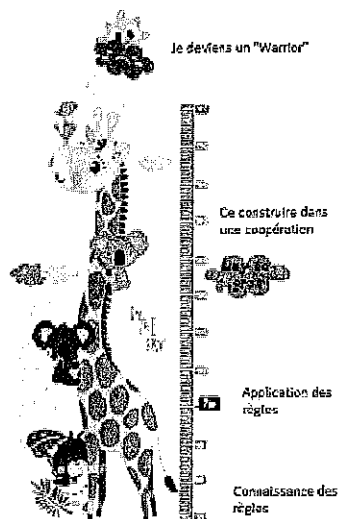
- **En insistant lors des accueils sur l'importance du « Bonjour » et du « Au revoir »**
En insistant lors des repas sur l'importance du « Merci » et « du S'il te plaît »

Afficher des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

A cette occasion :

Bonjour, S'il te plaît, Merci, Au revoir

- ☒ Les enfants âgés de 6-7 ans, établiront avec l'équipe d'animation des règles du bon joueur afin de pouvoir se construire dans une coopération d'équipe lors de jeux sportifs, collectifs et jeux de sociétés. Néanmoins après chaque sortie extérieure de la structure l'enfant se verra attribuer des points selon son comportement. Ces points sont représentés sur une échelle. Cette graduation permet aussi de voir l'évolutions chronologique des avancées des projets d'animations et d'activités. (cf.annexe)



- ☒ Pour les enfants âgés de 8-11 ans, nous travaillerons avec les mêmes règles de vie que les années précédentes. A la place du fonctionnement sous forme de score, nous fonctionnerons par l'intermédiaire de bilan collectif pour leur permettre de comprendre l'importance de la règle.

- ☒ Pour les enfants âgés de 3-5 ans, les animateurs expliqueront les règles aux petits, puis une mise en situation par images sera affichée de façon à pouvoir revenir dessus régulièrement.

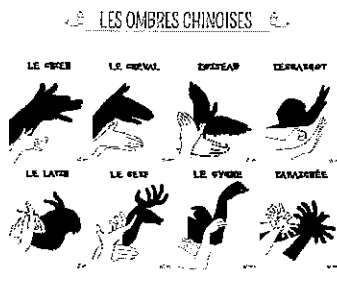
Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer au cours des temps d'échanges et de discussions avec les animateurs.

- Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des moments de régulations de conflits entre enfants et enfants / adultes.
- L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités.

Projet n°2 = « Invitation à la magie » « Initiation Move Your Body » « Atelier créatifs d'ombre Chinoise » (période Vacances de Toussaint 2021)

En plus des objectifs d'autonomie et du Vivre ensemble du 1er projet, nous aurons également :

- ❖ Développer la motricité de l'enfant
- ❖ Eveiller l'enfant à son environnement
- ❖ Favoriser l'imagination de l'enfant



Projet n°3 = « Musical, créatif et sportif » (période novembre – décembre 2021)

En plus des objectifs sur l'autonomie, le développement de la motricité et éveiller l'enfant à son environnement, vus sur les 2 premiers projets, nous aurons également :

- ❖ Favoriser le sens créatif (art créatif)
- ❖ Développer la curiosité de l'enfant (l'imaginaire par l'intermédiaire de conte, découverte du nouveau monde...)
- ❖ Encourager la socialisation de l'enfant
- ❖ Créer une ambiance festive, l'enfant acteur de ses loisirs

Projet n°4 = « Le numérique » (période janvier-février 2022)

En plus des objectifs sur l'autonomie, le vivre ensemble, le développement de la motricité chez l'enfant et la favorisation du sens créatif, vus sur les 3 premiers projets, nous aurons également :

- ❖ Eveiller à différentes techniques de peinture / de modelage (concours)
- ❖ Contribuer à la découverte du nouveau monde (suite)
- ❖ Découverte de l'histoire du numérique (son évolution et les dangers)
- ❖ Sensibilisation au danger du numérique.

Projet n°5 = « Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité » (période vacances d'hiver 2022)

- ❖ Découverte de jeux interactifs (CD rom)
- ❖ Echange avec d'autres structures (projet selon les possibilités liées au protocole sanitaire)

Projet n°6 = « Je m'implique dans des projets » (période Mars -Avril 2022)

En plus des objectifs sur le développement de la motricité et favoriser la créativité de l'enfant chez l'enfant, vus sur les premiers projets, nous aurons également :

- ❖ Favoriser l'autonomie et l'affirmation de la volonté de grandir de l'enfant (Participation à la création d'un spectacle musical)

Projet n°7 = « Autour de la nature » Intervention de Clémentine et de Cerise deux intervenantes extérieures qui nous présenteront un « Spectacle Musical » et également des ateliers pédagogiques (période vacances de printemps 2022)

- ❖ Sensibilisation à l'environnement (randonnée pédestre pour les primaires)
- ❖ Apprendre, découvrir, créer, expérimenter, s'amuser autour de la nature.

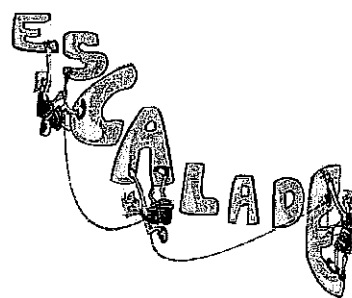
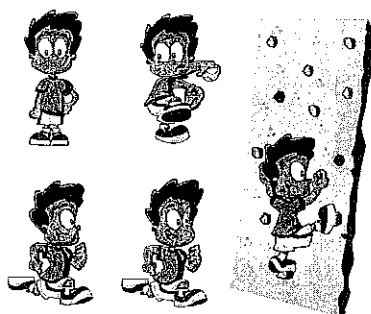
A travers de la Création, de l'Entretien et de l'Apprentissage des Jardins et divers Lieux : qu'ils soient pédagogiques, thérapeutiques, ludiques, gourmands. (Visite de ferme pédagogique)

- ❖ Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins en favorisant l'aventure collective, et tout en privilégiant l'épanouissement individuel.
- ❖ Favoriser l'écoute et l'éveil musical



Projet n°8 = « Le jeu » (période Mai-juin 2022)

- ❖ Finaliser les projets et favoriser l'initiative des enfants dans sa confiance et progression sur le vivre ensemble. Par l'intermédiaire de mise en situation. (Sortie de fin d'année qui reste encore à définir selon plusieurs facteurs)
- ❖ Être acteur de ses loisirs. A travers la création, le jeu...



Exemples d'activités manuelles & créatives	Exemples d'activités sportives
Maternelles 3 – 5 ans *Découverte du nouveau monde, divers ateliers créatifs en utilisant divers matériaux	*Jeu d'expression *Jeu de parcours *Jeu de coopération
Primaires 6 - 7 ans *Initiation à différents outils des arts plastiques *Bricolage divers	*Jeu musicaux *Grande chasse aux trésors, *Expression corporelle

Primaires 8 - 11 ans *Création manuelle personnalisée *Utilisation de différent support (encre, peinture sur verre...) *Atelier scrapbooking	*Grande chasse aux trésors, *Initiations à différents sports (Hockey sur gazon, escalade...)
---	---

Lors des ateliers thématiques (pour les petits), Nous en pratiquerons deux à trois par vacances scolaires comme : modelage/bricolage, atelier d'expression/imitation, jeux de société/jeux de plateau/jeux de cartes, jeux de construction/d'association. Par le côté ludique, les différentes activités favorisent l'épanouissement de l'enfant. L'animateur a un rôle éducatif important, il doit être cohérent dans sa façon d'être et de faire. Les animateurs ont créé leurs projets d'animation en amont. L'animateur doit être à l'écoute des enfants, répondre à leurs demandes et à leurs besoins, doit savoir accepter les refus, donner envie sans forcer l'enfant.

Pour chaque activité de l'accueil de loisirs, les animateurs élaborent un projet d'animation. L'activité doit avoir un but (doit être aboutie), être maîtrisée, préparée en amont, adaptée à l'âge de l'enfant (le rangement fait partie de l'activité).

6. Engagement dans le cadre de la mise en place du projet pédagogique, des projets d'animations et d'activités.

A. Rôle du personnel

L'animateur, auprès des enfants : Il est responsable de la mise en place du protocole sanitaire. Il doit être à l'écoute et répond donc à leurs demandes et besoins, il sait accepter le refus et solliciter sans forcer l'enfant, être force de proposition et s'adapte lorsqu'une activité ne se passe pas comme prévue, sait adapter les activités à l'âge des enfants, il gère son temps d'activité (de la préparation jusqu'au rangement), respecte les enfants en tant qu'être à part entière et connaît les règles de sécurité essentielles.

Avec ses collègues : Il prévient de tous retards ou absences à sa directrice, respecte ses collègues, sait travailler en équipe et être à l'écoute, il participe activement aux réunions (de préparation, de régulation et bilan), sait se remettre en question, et il respecte le travail de l'autre (collègues, prestataires, personnels de service...)

Avec les familles : Il informe et échange avec les parents sur la journée de leur enfant, il sait répondre aux demandes d'organisation et sait orienter les personnes concernées, il est présent, agréable et conviviale au moment des accueils. L'animateur référent : Lors des absences de la directrice de l'AL.

Un animateur référent est nommé par la directrice de l'AL : il conserve ses missions en tant qu'animateur, il est garant de la bonne tenue des listings et états d'heures, il est l'interlocuteur privilégié des parents ou de toutes personnes venant chercher un enfant, il assure le bon déroulement de la journée (en respectant le fonctionnement déjà mis en place), il peut en cas d'imprévus adapter le programme, il répond aux demandes, il tient au courant la direction de toutes les difficultés rencontrées.

La directrice : Elle est référente COVID et est responsable de la sécurité affective et morale des enfants et du personnel de l'accueil de loisirs, élabore avec son équipe d'animation et est garant du projet pédagogique, prépare et conduit les différentes réunions, garant de l'administratif et de l'animation, gère le personnel, a un rôle formateur pour son équipe d'animation, gère le budget et communique avec les familles, les prestataires et services de la ville.

B. Lors de la finalité du « Projet Pédagogique »

Le salarié s'engage à s'investir pleinement dans ses fonctions d'animateur :

Un document d'engagement est cependant signé entre les deux parties : Le salarié et le dirigeant de l'association dirigé sur l'AL de la commune d'Auzouer en Touraine en tant que directrice. (Cf. en annexe)

Modalités de réalisation

Pendant le temps de travail

Hors temps de travail (date butoir en accord des deux parties)

Modalités des tâches attendues.

L'animateur/l'animatrice participe, au sein d'une équipe, à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur/directrice, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur du séjour.

Conserver le secret professionnel

Répondre aux demandes de la direction

S'adapter à toute situation

Prise d'initiative

Accepter d'évoluer sur son poste (*ne pas rester sur ses acquis*)

Accepter les remises en question

Appliquer les modalités de la mise en place de la structure :

- S'adapter aux locaux mis à disposition.
- S'adapter aux demandes de l'organisateur (la mairie).
- S'adapter dans une équipe d'animation :
 - Sans discrimination
 - Dans le dialogue (apprendre la cohésion d'équipe)
 - Dans l'échange de son savoir
 - Dans l'entraide
- Participer à toutes les réunions même imprévues.
- Accepter les modifications d'horaires imposées par des organisations d'activités ou par l'intervention des partenaires de l'UFCV ou autres.

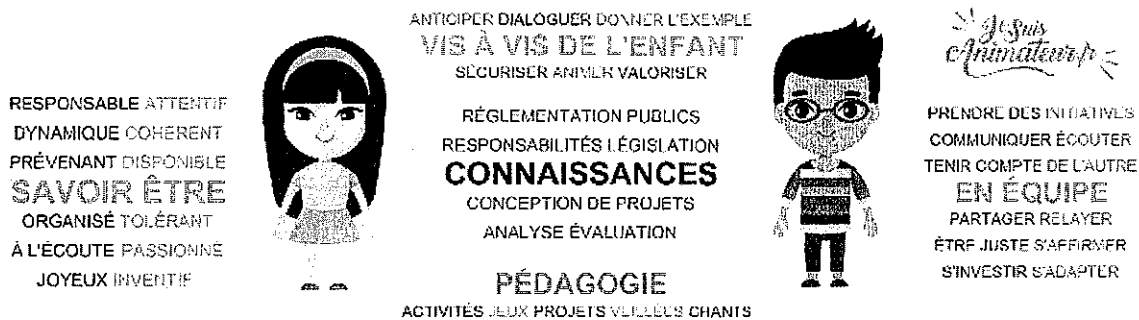
Préambule de l'animation

Une bonne introduction du travail en équipe. (Crédité à Je suis animateur.fr)

Il était une fois... quatre individus qu'on appelait « Tout le monde », « Chacun »,

« Quelqu'un » et « Personne ». Il y avait un important travail à faire, et on a demandé à Tout

le monde » de le faire. « Tout le monde » était persuadé que « Quelqu'un » le ferait. « Chacun » pouvait l'avoir fait, mais en réalité « Personne » ne le fit. « Quelqu'un se fâcha, car c'était le travail de « Tout le monde » ! « Tout le monde » pensa que « Chacun » pouvait le faire. Et « Personne » ne doutait que « Quelqu'un » le ferait. En fin de compte, « Tout le monde » fit des reproches à « Quelqu'un » parce que « Personne » n'avait fait ce que « Chacun » aurait pu faire. Moralité... Sans vouloir le reprocher à « Tout le monde », il serait bon que « Chacun » fasse ce qu'il doit faire sans nourrir l'espoir que « Quelqu'un » le fera à sa place. Car l'expérience montre que là où on attend « Quelqu'un », généralement on ne trouve « Personne ».



7. L'évaluation générale de l'AL

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre.

Notre projet pédagogique sera évalué en plusieurs temps :

- **Les interventions,**
Amener l'enfant à prendre conscience de ce qu'il fait, comment il l'a fait, à s'expliquer sur ce qu'il a réussi et/ou échoué pour évoluer.
Inciter, encourager, relever les réussites et les progrès, dédramatiser les échecs.
Accompagner les actions des enfants d'une verbalisation claire et précise ou reformulée.
- **Avec l'ensemble de l'équipe d'animation** à mi-séjour pour savoir où on en est exactement dans la mise en place et l'application du projet. Les remarques des enfants seront utilisées lors de ce premier temps d'évaluation. Peut-être aussi évalué sous forme de grille ou smileys (cf. : annexe)

A chaque fin du séjour toujours avec l'équipe d'animation mais aussi avec les parents et les enfants qui le souhaitent. Pourquoi pas sous forme de questionnaire...

Cette évaluation reprendra l'ensemble des objectifs du projet pédagogique.

Nous tâcherons à ce moment-là de voir ce qu'il est advenu de notre projet et nous nous projeterons alors dans l'avenir pour donner des pistes aux projets futurs afin qu'ils réussissent

1) Les critères d'évaluation.

- la communication et la circulation des informations au sein de l'équipe d'animation.
- les éventuels conflits existants au sein de l'équipe.
- les conflits pouvant exister entre les enfants.
- la satisfaction des prestations de services.
- les relations entre l'animateur et enfants.
- le respect du planning d'activités par les animateurs.
- l'appréciation du planning d'activités par les enfants.
- le respect des règles de vie.
- le respect du travail du personnel technique.

2) Les outils et les moyens.

- mise en place de réunions régulières avec les animateurs.
- discussions au cours de la journée avec les enfants sur leurs ressentis.
- grille pour les enfants ou smileys et sous forme de questionnaire pour les parents.

3) Evaluation des stagiaires BAFA

- En début de stage, sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des objectifs fixés par la direction.
- Tout au long du stage, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra également s'appuyer sur l'équipe d'animation.
- En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire, éventuellement en présence de l'animateur.
- En fin de stage, l'animateur fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses manques. Cette évaluation sera accompagnée d'une grille. (Cf. : grille en annexe)

8. Déroulement de la journée

Matin

• de 7h00 à 9h : temps d'accueil individualisé

Pointage des enfants dans le hall d'entrée. Un échange individualisé avec la directrice de l'accueil de loisirs est possible à l'initiative de la famille et/ou de l'équipe.

Ateliers d'accueil autonomes (dessin, jeux de société, jeux de construction, jeux symboliques, lecture, origami...) sous le regard bienveillant des équipes

A la fin du temps d'accueil, **rangement** des ateliers autonomes avec les enfants, puis **forum enfants** pour annoncer le déroulement de la matinée et/ou de la journée continue. L'animateur est présent et rappelle également les consignes et règles de vie inhérentes à la vie de groupe et à l'activité proposée.

• 9h à 12h : animations.

Activités ludiques, culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, sorties...

Les animations sont proposées par les animateurs ou fait appel à des intervenants.

A la fin de l'activité, le rangement des salles se fait avec les enfants. Puis sanitaires et lavage des mains avant le repas.

Temps méridien

- **12h : repas** (environ 45 minutes)

Donner la possibilité à chaque enfant de goûter et d'apprécier son repas dans la convivialité et la détente. Chaque enfant est incité à goûter à chaque plat, à veiller au niveau sonore.

- **13h : Temps calme.**

Après le repas, un temps calme est systématiquement proposé aux enfants pour se ressourcer et se reposer (chuchotement, lecture, musique douce...)

Un animateur est responsable du temps de sieste se déroulant dans une salle dédiée.

- **13h30 à 14h30 : temps d'accueil individualisé**

Comme pour le temps du matin : ateliers d'accueil autonomes, rangement avec les enfants et forum des enfants pour présenter l'après-midi.

Après midi

- **14h30 à 16h30 : animations**

- **16h30 : Goûter**

- **16h45 : Forum bilan des enfants**

Pour échanger sur l'appréciation de la journée et éventuellement les règles de vie pour un mieux vivre ensemble.

- **17h à 18h30 : départ échelonné des enfants**

Ateliers autonomes comme pour le matin ou le début d'après-midi. Un retour personnalisé est fait aux familles pour leur faire part du déroulement de la journée pour leur enfant.

9. Les points non négociables

- l'équipe ne doit pas fumer en présence des enfants.
- l'animateur ne doit pas violenter physiquement, moralement ou affectivement un enfant.
- l'animateur doit adhérer au projet pédagogique.
- le téléphone portable reste un moyen de communication d'urgence et non personnel pendant le temps de travail.
- l'animateur ne doit en aucun cas faire de discrimination raciale, religieuse ou autre.

Le non négociable est un énoncé de règles de vie établi par l'équipe d'animation et en fonction du règlement intérieur et qui sera mis en application auprès des enfants et des familles.

- les enfants ne peuvent pas entrer et sortir de l'enceinte de l'accueil de loisirs sans être accompagnés par un parent ou une personne expressément dans le dossier, sauf sur autorisation écrite et signée des parents (cf. réglementation de l'AL).
- les enfants ainsi que l'équipe d'animation doivent apprendre à se respecter mutuellement.
- les enfants ainsi que l'équipe d'animation et les personnes extérieures de passage ne doivent pas user d'un vocabulaire grossier.

Conclusion

Ce projet pédagogique est un outil de référence. Il définit les objectifs pédagogiques que s'engage à poursuivre l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs. Il correspond au fonctionnement de l'AL, en prenant en compte les attentes.

Par la pratique, nous évaluerons la faisabilité du projet et nous en améliorerons les manques. Pour avoir une cohérence de travail, d'un temps de préparation, d'une réalisation et d'un bilan pour évaluer si l'action a rempli les objectifs posés dans ce présent document.

Le domaine de l'animation n'étant pas figé, ce projet pédagogique est en constante évolution.

Annexe



- ✓ *Engagement dans le cadre de la mise en place du projet pédagogique, des projets d'animations et d'activités.*
- ✓ *Grille d'évaluation d'animateur.*

- ✓ *Bilan d'une journée passée au centre (petit, moyen, grand).*
- ✓ *Fiche d'animation & d'activité.*
- ✓ *Exemple de Fiche d'évaluation de projet d'enfant.*
- ✓ *Règles de vie du vivre ensemble à l'accueil de loisirs.*
- ✓ *Les 6 règles de vie du bon joueur.*



Engagement dans le cadre de la mise en place du projet pédagogique, des projets d'animations et d'activités.

Le salarié

Nom, prénom :

Fonction :

S'engage à s'investir pleinement dans ses fonctions d'animateur :

L'association

Dirigé sur l'AL de la commune d'Auzouer en Touraine en tant que directrice

Nom, prénom :

Modalités de réalisation

Pendant le temps de travail

Hors temps de travail (date butoir en accord des deux parties)

Modalités des tâches attendues.

L'animateur/l'animatrice participe, au sein d'une équipe, à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur/directrice, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur du séjour.

Conserver le secret professionnel

Répondre aux demandes de la direction

S'adapter à toute situation

Prise d'initiative

Accepter d'évoluer sur son poste (*ne pas rester sur ses acquis*)

Accepter les remises en question

Appliquer les modalités de la mise en place de la structure :

- S'adapter aux locaux mis à disposition.

- S'adapter aux demandes de l'organisateur (la mairie).
- S'adapter dans une équipe d'animation :
 - Sans discrimination
 - Dans le dialogue (apprendre la cohésion d'équipe)
 - Dans l'échange de son savoir
 - Dans l'entraide
- Participer à toutes les réunions même imprévues.
- Accepter les modifications d'horaires imposées par des organisations d'activités ou par l'intervention des partenaires de l'UFCV ou autres.

Préambule de l'animation

Une bonne introduction du travail en équipe. (Crédité à Je suis animateur.fr)

Il était une fois... quatre individus qu'on appelait « Tout le monde », « Chacun », « Quelqu'un » et « Personne ». Il y avait un important travail à faire, et on a demandé à « Tout le monde » de le faire. « Tout le monde » était persuadé que « Quelqu'un » le ferait. « Chacun » pouvait l'avoir fait, mais en réalité « Personne » ne le fit.

« Quelqu'un se fâcha, car c'était le travail de « Tout le monde » ! « Tout le monde » pensa que « Chacun » pouvait le faire. Et « Personne » ne doutait que « Quelqu'un » le ferait. En fin de compte, « Tout le monde » fit des reproches à « Quelqu'un » parce que « Personne » n'avait fait ce que « Chacun » aurait pu faire.

Moralité... Sans vouloir le reprocher à « Tout le monde », il serait bon que « Chacun » fasse ce qu'il doit faire sans nourrir l'espoir que « Quelqu'un » le fera à sa place. Car l'expérience montre que là où on attend « Quelqu'un », généralement on ne trouve « Personne ».

RESPONSABLE ATTENTIF
DYNAMIQUE COHERENT
PRÉVENANT DISPONIBLE
SAVOIR ÊTRE
ORGANISÉ TOLÉRANT
À L'ÉCOUTE PASSIONNÉ
JOYEUX INVENTIF



ANTICIPER DIALOGUER DONNER L'EXEMPLE
VIS À VIS DE L'ENFANT
SÉCURISER ANIMER VALORISER

RÈGLEMENTATION PUBLICS
RESPONSABILITÉS LÉGISLATION
CONNAISSANCES
CONCEPTION DE PROJETS
ANALYSE ÉVALUATION

PÉDAGOGIE

ACTIVITÉS JEUX PROJETS VIEILLES CHANTS



Je suis Animateur.fr

PRENDRE DES INITIATIVES
COMMUNIQUER ÉCOUTER
TENIR COMPTE DE L'AUTRE
EN ÉQUIPE
PARTAGER RELAYER
ÊTRE JUSTE S'AFFIRMER
S'INVESTIR S'ADAPTER

Suite à l'entretien du, entre M. Mme
représentant l'association et M. Mmesalarié, il
est convenu que les deux parties s'engagent à respecter les clauses susmentionnées.

Cette lettre doit être datée et signée en deux exemplaires par les deux parties.
1 exemplaire conserver par le salarié et la direction de la structure

Signature suivie de la mention « lu et approuvé ».

Le salarié

La direction

Grille d'évaluation d'animateur N°1

Nom et prénom de l'animateur :	--	-	+	++
Je sais...				
Pour l'accueil				
Gérer l'accueil (prendre en charge un groupe)				
Prendre la parole en groupe				
Animer l'accueil de diverses façons				
Pour mon activité				
Préparer mon activité (tel, autorisation...)				
Préparer mon matériel				
Mener un groupe d'enfant				
Ranger mon matériel				
Faire un bilan de mon activité				
Mettre en place une sensibilisation				
Mettre en place une dramatisation				
En réunion				
Participer en réunion				
Donner mon avis				
Concevoir un planning				
Être capable de s'intégrer dans l'équipe				
Accepter la critique lors des réunions				
M'investir dans la préparation				

Animer :				
<ul style="list-style-type: none"> • Un jeu collectif • Une activité manuelle • Une activité d'expression (spectacle) • Des chants • Un grand jeu 				
En général				
Gérer les repas et goûter				
M'investir dans un grand jeu				
M'adapter aux imprévus				
Demander conseil				
Être à l'écoute (enfants/parents/équipe)				
Conduire un groupe d'enfants de tout âge				
Respecter santé - sécurité - bien être de l'enfant				
Appliquer les consignes de la directrice				
Adopter un vocabulaire adapté				
Être disponible				

Grille d'évaluation d'animateur N°2

Début stage				Grille d'auto évaluation du stagiaire pratique Bafa				Mi stage				Fin Stage			
-	-	+	++					-	-	+	++	-	-	+	++
SAVOIR															
				Je connais les caractéristiques de développement, les rythmes, les besoins et les attentes des jeunes que j'encadre.											
				Je sais adapter mon attitude et mon langage au public concerné											
				Je connais des jeux, jeux sportifs et jeux de plein air.											
				Je connais des activités d'expression.											
				Je connais des activités manuelles.											
				Je connais la courbe d'intensité d'une séance d'animation.											
				Je connais les règles minimales de sécurité.											
				Je connais les règles d'hygiène essentielles à la vie en collectivité.											
				J'ai conscience de mes responsabilités civiles et pénales inhérentes à ma fonction.											
SAVOIR FAIRE															
				Je sais faire la différence entre un projet éducatif, pédagogique et d'activité											
				Je sais organiser et gérer une journée type avec un groupe d'enfants.											
				Je sais élaborer un projet d'activité et préparer une activité.											
				Je sais animer une activité.											
				Je sais évaluer une activité.											
				Je sais motiver un enfant.											
				Je sais reconnaître et faire vivre les projets des enfants											
				Je sais observer l'état physique et psychologique d'un enfant et réagir en fonction.											
				Je sais apprécier l'ambiance et l'état physique d'un groupe et réagir en fonction.											
				Je sais m'adapter aux imprévus.											
				Je sais gérer mon rythme de vie (repos, sommeil..)											
				Je sais gérer le matériel d'animation.											

SAVOIR ETRE															
				Je me sens capable d'assumer mes responsabilités d'animateur.											
				Je sais faire preuve d'initiatives.											
				Je sais être vigilant à la sécurité.											
				Je suis capable d'adhérer au projet et de m'y impliquer.											
				Je sais être actif et constructif en réunion.											
				Je suis capable d'adhérer à d'autres idées que les miennes.											
				Je suis capable de faire adhérer d'autres personnes à mes idées.											
				Je suis capable de travailler en équipe.											
				Je sais être à l'écoute des enfants et de mes partenaires.											
				Je suis disponible.											
				Je sais faire abstraction de mes humeurs pour le bien de la collectivité.											
				Je sais me remettre en question.											

Objectifs précis fixés par le directeur à partir de cette grille :

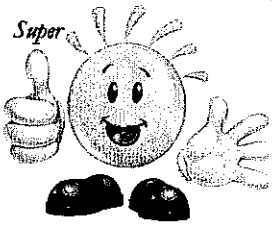
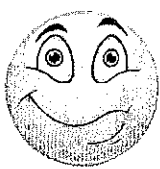

- en début de stage :

- en milieu de stage :

Appréciation de fin de stage (apparaissant sur ma validation Bafa) :

Bilan d'une journée passée au centre

Comment s'est passée ta journée (petit, moyens et grand)

	 <i>Très bien</i>	 <i>Moyen</i>	 <i>Pas bien du tout</i>
<i>Les activités</i>			
<i>Les jeux</i>			
<i>Les copains</i>			
<i>Les adultes</i>			
<i>Commentaires :</i>			

Exemple de Fiche d'évaluation de projet d'enfant

Enfant acteur de sa journée

L'objectif est de permettre à l'enfant d'être acteur de ses apprentissages, en respectant son rythme et ayant confiance en ses capacités. Avec la pédagogie de projet, nous partons de l'enfant, de ses centres d'intérêts et de sa vie. Le projet naît d'un intérêt, d'un besoin, d'un désir de faire. Grâce à lui, l'enfant est amené à faire des choix et à aller jusqu'au bout de son projet. Il est en situation d'acteur.

Le projet pourra se réaliser individuellement, en petits groupes, en groupe collectif. En voici quelques points clés :

CHOISIR :	<i>L'enfant ou le groupe d'enfants choisit un sujet de projet.</i>
SE MESURER :	<i>Tout au long de leur travail, les enfants sont amenés à faire le bilan de leurs avancées, en fonction des objectifs de départ. Il s'agit bien là d'auto-évaluation.</i>
FAIRE :	<i>Les enfants vont mener à bien leur projet de façon autonome. Ils vont chercher les informations, essayer, analyser leurs échecs, leurs réussites, chercher encore jusqu'à ce que leur projet aboutisse. L'adulte est là pour leur apporter des outils variés et discuter avec eux la méthodologie.</i>
COMMUNIQUER :	<i>Tout projet doit aboutir à une production que les autres vont voir et reconnaître. Les enfants vont pouvoir présenter leur projet sous des formes très diverses : spectacles, chants, objets, écrits, réunions, exposés. Ils présenteront leur projet à leur groupe et s'ils le souhaitent aux autres groupes, aux parents, etc.</i>
ROLE DE L'ADULTE :	<i>Il organise les apprentissages nécessaires à la réalisation du projet, il aide à régler les problèmes de fonctionnement des groupes, il s'assure de l'aboutissement du projet et de sa présentation.</i>

Fiche de projet d'animation / d'activité pour l'équipe d'animation

Cette fiche est à compléter AVANT de réaliser votre activité. Elle vous permet de savoir ce que vous voulez faire et comment vous voulez le mettre en place. Elle permet donc de visualiser ce qui est réalisable de ce qui ne l'est pas.

<i>1) Intitulé de votre activité :</i>		
<i>2) Nombre de participants : public & âge</i>	<i>3) Lieu de réalisation et description de l'espace :</i>	
<i>4) Domaine de l'activité :</i>		
<i>5) Objectif de l'activité :</i>		
<i>6) Déroulement de l'activité et durée, les différentes étapes, place de l'animateur</i>		
<i>Matériel nécessaire :</i>	<i>Horaires :</i>	<i>Support :</i>

Auto-évaluation :

Règles de vie du vivre ensemble à l'accueil de loisirs

Envers les animateurs et les animatrices (2points)	+	-
<ul style="list-style-type: none"> - Je dois écouter les animateurs car je dois les respecter. Les adultes nous font plaisir donc je les respecte. Ils savent ce qui est dangereux pour moi. (1point) - J'ai le droit de demander de l'aide aux animateurs ou animatrices quand je ne comprends pas ou que j'ai besoin d'aide. (1point) 		
Envers mes camarades (14points)		
<ul style="list-style-type: none"> - Je n'ai pas le droit de courir dans la salle, sinon je risque de me faire mal ou de faire mal aux autres. (2points) - Je n'ai pas le droit de taper les autres, sinon je peux leur faire mal. (2points) - Je ne gribouille pas les feuilles des autres car ce n'est pas sympa et ils risquent de ne pas être contents. (2points) - Je ne dois pas abîmer ou détruit les affaires des autres pour les mêmes raisons. (2points) - On se respecte entre enfants car sinon, on risque de se disputer et de faire des bagarres. (2points) - Je ne dis pas de gros mots car c'est méchant et mal poli. (2points) - Je ne me moque pas de mes camarades mais j'essaie plutôt de les aider. (2points) 		
Je prends soin de moi (12points)		
<ul style="list-style-type: none"> - Je n'ai pas le droit de sortir tant que mes parents ne sont pas venus. (1point) - Je ne crie pas dans la salle car ça fait mal aux oreilles. (1point) - Je ne me balance pas sur les chaises car je peux me faire mal et je risque de casser les chaises. (1point) - Je n'ai pas le droit de voler car c'est interdit par la loi et je risque de devoir m'expliquer devant les gendarmes. (4points) - Il me faut goûter à tous les plats à la cantine, cela me permet de découvrir de nouvelle saveur. (1point) - J'ai le droit de m'amuser mais pas brusquement. (1point) - J'ai le droit de lire ou de me reposer dans le coin bibliothèque. (1point) - J'ai le droit d'aller aux toilettes et surtout de respect les lieux. (1point) - J'ai le droit de ne rien faire lors des temps libres et temps calme. (1point) 		
Je respecte le matériel (8points)		
<ul style="list-style-type: none"> - Je n'abîme pas les affaires du centre sinon après, il n'y aura plus de matériels et on ne pourra plus rien faire. (3points) - Je ne dois pas jouer avec les poufs car je risque de les abîmer. Ils sont faits pour s'asseoir. (1point) - Je dois ranger mes habits au porte -manteau. (1point) - J'ai le droit d'écrire au tableau, mais pas de bêtises ou choses méchantes. (3points) 		

La chartre d'un bon joueur

Ne pas courir n'importe où

On s'écoute tous

Avoir une bouteille d'eau

Tenue de sport

Respecter le matériel

Ne pas faire mal à son camarade

Pas le droit d'être méchant

Pas le droit de mentir / tricher

Les 6 règles de vie du bon joueur

N°1 : Je ne brutaliserai pas l'adversaire, même s'il s'agit d'un jeu de lutte. Je ne lui ferai pas de croche-pied, je ne le pousserai pas brutalement, en un mot : « **Je le respecterai !** ».

N°2 : Je suivrai les règles du jeu, même si je dois être le premier éliminé. En un mot : « **Je ne tricherai pas !** »

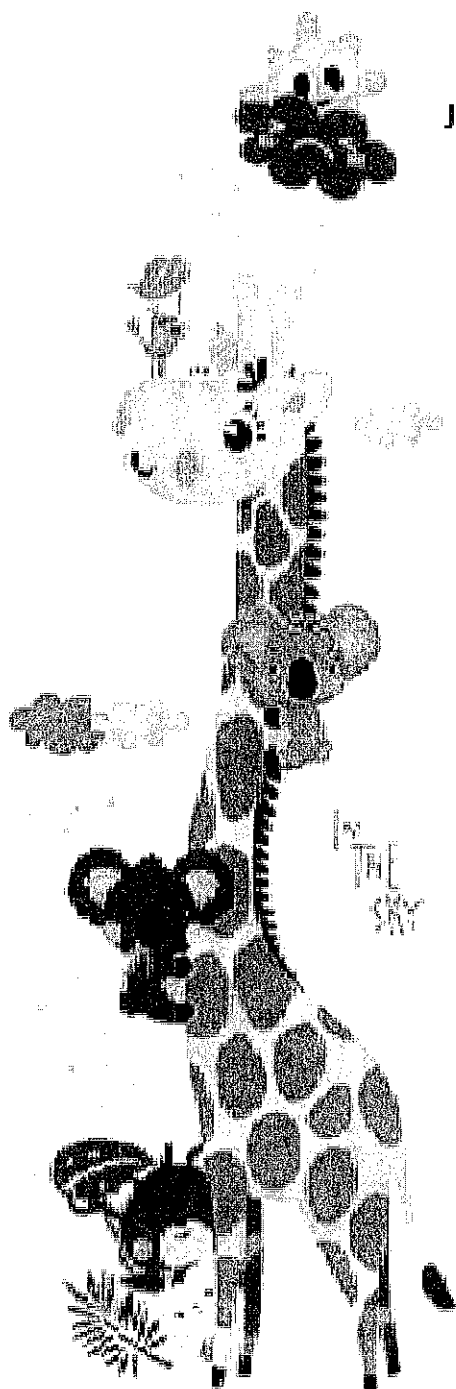
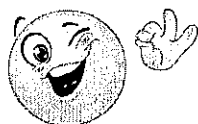
N°3 : Je ne discuterai pas l'issue de la partie. Je n'accuserai pas mes coéquipiers, je n'irai pas bouder dans mon coin en cas de défaite, je ne me vengerai pas si j'ai perdu, en un mot : « **Je serai bon joueur !** »

N°4 : Je veillerai à l'égalité des chances. Je ne me mettrai pas toujours avec les plus forts, je serai un arbitre impartial, en un mot : « **Je serai juste !** »

N°5 : Je ne me moquerai pas de l'adversaire qui a perdu, même s'il a été vraiment ridicule, en un mot : « **Je serai élégant !** »

N°6 : Je n'abandonnerai pas la partie, sauf cas de force majeure. Je participerai jusqu'au bout, je me dépenserai sans compter, en un mot : « **Je jouerai le jeu !** ».

Où je me situe :



Je deviens un "Warrior"

Ce construire dans
une coopération

Application des
règles

Connaissance des
règles

Comment je me sens aujourd'hui

(Ce support permet de mesurer l'émotion de l'enfant)

